







J'AGIS 🔻

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



À vélo > Règles de circulation pour les cyclistes

Règles de circulation pour les cyclistes

Le code de la route s'applique de la même manière à tous les usagers. Afin de garantir la sécurité de chacun, les cyclistes doivent respecter un certain nombre de règles, en ville ou hors agglomération; de jour, comme de nuit.

Conseils pour circuler

Rouler à vélo vous expose à un risque d'accident important, notamment lorsque vous êtes amenés à vous déplacer directement sur la chaussée, aux côtés des véhicules motorisés. Afin de garantir votre sécurité, nous vous invitons à vous rendre visible en toutes circonstances afin de réduire ces risques.

LIRE LES CONSEILS

Règles de circulation pour les vélos

Rouler à vélo en ville

Les pistes cyclables peuvent être

obligatoires: le panneau qui les signale est de forme ronde





PISTE OU BANDE OBLIGATOIRE POUR LES CYCLES (DÉBUT ET FIN)

conseillées : le panneau qui les signale est de forme carrée





BANDE OU PISTE CYCLABLE CONSEILLÉE ET RÉSERVÉE AUX CYCLES (DÉBUT ET FIN)

- Pour les cyclistes, l'obligation d'emprunter les bandes ou pistes cyclables est instituée par l'autorité investie du pouvoir de police après avis du préfet. Il est cependant fortement recommandé aux cyclistes, pour leur sécurité, de privilégier l'emprunt des voies qui leur sont dédiées.
- Si la chaussée est bordée de chaque côté par des voies cyclables, les utilisateurs de ces voies, doivent emprunter celle de droite, dans le sens de la circulation et respecter les feux de signalisations réglant la traversée des routes.
- En l'absence de pistes ou bandes cyclables, les cyclistes circulent sur le côté droit de la chaussée et peuvent s'écarter des véhicules en stationnement sur le bord droit de la chaussée, d'une distance nécessaire à sa sécurité.
- Ne circulez pas sur les trottoirs. Seuls les enfants de moins de huit ans sont autorisés à emprunter les trottoirs, à condition de rouler à une allure raisonnable et de ne pas gêner les piétons.
- Les cyclistes sont autorisés à rouler sur les voies vertes, les zones de rencontres ou les zones 30, sauf dispositions contraires pouvant être prises par les autorités municipales.
- Les vélos doivent être stationnés aux emplacements indiqués ou bien sur la chaussée.
- Dans les zones de rencontre, ne circulez pas à plus de 20 km/h et respectez la priorité du piéton
- Dans les aires piétonnes, circulez à l'allure du pas.
- Dans les zones 30 et les zones de rencontre, les vélos peuvent circuler dans les deux sens. Le double sens vous permet de bénéficier d'une meilleure visibilité, d'éviter les grands axes de circulation et de simplifier les itinéraires.

Rouler à vélo hors agglomération

- Ne roulez pas trop près de l'accotement, pour éviter les ornières ou gravillons.
- Dans les virages, serrez au maximum à droite car les voitures ne vous voient qu'au dernier moment.
- Soyez particulièrement prudent lors du passage d'un camion : l'appel d'air risque de vous déséquilibrer.
- Si vous roulez en groupe, roulez à deux de front ou en file indienne. La nuit, en cas de dépassement par un véhicule ou lorsque les circonstances l'exigent (chaussée étroite, etc.), placez-vous systématiquement en file indienne.
- Si votre groupe compte plus de dix personnes, scindez-le.



La route est se partage, ce qui implique un respect mutuel de la part de ceux qui s'y déplacent.

LES PRINCIPALES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

REACTION	AMOUNT ON A DESCRIPTION OF THE PERSON OF THE
Defeur effectings	194
Ourgreen is disolar sousselsamen prisklik	20.6
Chaute System in 2 on Form on to departe	20.6
Austrije penagerarion ello pere olge fiel arrellisjoil	28.6
Name (prop)	(0.0)
to produce the service of the service of	(4.6
Non-regular started as No arrange	00.0
Defen or harage	811
Course for a remove againment	1898
Notice was an implement porter destroyles.	1894
Rocks or serie obsolit	394
Non-respect de l'artit es les respe	194
New respect de Certif Exercision	1894
Removie in Programs (solite	1894
Charles quarterplants faces desertion of right to subti	1954
Author propriet et affect de noncesons.	1898
Diparte en una prenimente prinitife	1894
can bagging providence or in temporal benefits a gibba	994
San Cillianne anno Champione de la Santa Cillian	characteristics





LEQUIPEMENT

ÉCOUTEURS ET ÉLÉPHONE = DANGER







LES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DE SÉCURITÉ

En ville ou hors agglomération, redoubles de prudence. Ambigues votre changement de direction et signales autre intendion en tendant le bres du côté où vous voules tourner.



Dans tous les cas

kinsi, à vélo, il est interdit de porter à l'oveille to Suppoidif aucoptible d'émettre un son (écoute-meillettes ou casque audio). L'usage du télépho enu en main est également interdit. En cas de non-respect de cette règle, vous êtes passible d'une amende forfaltaire de 136 €.

- À vélo, il est interdit de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre un son (écouteurs, oreillettes ou casque audio). L'usage du téléphone tenu en main est également interdit.
- Ne roulez pas après avoir bu trop d'alcool. Au-delà de 0,2 mg/l d'air expiré, c'est interdit et passible d'une amende, et surtout très dangereux.
- Le casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, conducteur ou passager d'un cycle. Ce casque doit être attaché.



Télécharger le dépliant "Circuler à vélo en toute sécurité"



À noter

Il est interdit de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre du son (écouteurs, oreillettes ou casque audio). L'usage du téléphone tenu en main est également interdit. En cas de non respect de cette règle, vous êtes passible d'une amende forfaitaire de 135 €.

Sanctions

Les principales infractions au code de la route et les sanctions associées pour les vélos. Tous les montants d'amende indiqués correspondent à des amendes forfaitaires.

- Défaut d'éclairage : 11 €
- Changement de direction sans avertissement préalable : 35 €
- Circuler à plus de 2 de front sur la chaussée : 35 €
- Avoir un passager sur son vélo (sans siège fixé au véhicule) : 35 €
- Remorquage: 35 €
- Dépassement de la vitesse maximale autorisée* : 35 €
- Non-respect de l'arrêt au feu orange : 35 €
- Défaut de freinage : 68 €
- Circuler sur le trottoir en agglomération : 135 €
- Tenir en main son téléphone ou porter des écouteurs : 135 €
- Rouler en sens interdit 135 € Non-respect de l'arrêt au feu rouge : 135 €
- Non-respect de l'arrêt à un stop : 135 €
- Remonter les files par la droite : 135 €
- Circulation sous l'emprise de l'alcool (entre 0,2 et 0,4 mg/l d'air expiré) : 135 €
- Vitesse inadaptée au regard des circonstances*: 135 €
- Dépassement sans avertissement préalable : 135 €
- Non respect de la priorité de passage à l'égard des piétons : 135 €

*La différence entre dépassement de la vitesse (35 €) et vitesse inadaptée au regard des circonstances (135 €) est que dans le second cas, le cycliste peut respecter la limitation de vitesse mais ignorer volontairement un risque : croisement de piétons, virages, etc

Les panneaux de signalisation à connaître à vélo

À VÉLO : LES PANNEAUX DE SIGNALISATION À CONNAÎTRE



ACCÈS INTERDIT AUX CYCLES





BANDE OU PISTE CYCLABLE CONSEILLÉE ET RÉSERVÉE AUX CYCLES (DÉBUT ET FIN)





PISTE OU BANDE OBLIGATOIRE POUR LES CYCLES (DÉBUT ET FIN)



PANONCEAU DE CATÉGORIE CYCLE: VOIE RÉSERVÉE AUX VÉHICULES DE TRANSPORT EN COMMUN ET AUTORISÉE AUX CYCLES





SIGNALISATION D'UNE VOIE VERTE : RÉSERVÉE AUX PIÉTONS, AUX CAVALIERS ET AUX VÉHICULES NON MOTORISÉS (DÉBUT ET FIN)





DOUBLE-SENS CYCLABLE: VOIE À DOUBLE SENS POUR LES CYCLES ET À SENS UNIQUE POUR LES AUTRES VÉHICULES



TOUT DROIT OU TOURNE-À-DROITE : AUTORISATION DE DÉPASSER LE FEU ROUGE, EN CÉDANT LE PASSAGE AUX PIÉTONS ET AUX VÉHICULES QUI BÉNÉFICIENT DU FEU VERT



ZONE DE RENCONTRE : PRIORITÉ AUX PIÉTONS ; DOUBLE-SENS CYCLABLE









Plan du site

Contact

<u>Accessibilité : partiellement conforme</u>

Mentions légales

Données personnelles et cookies

Gestion des cookies

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Mieux nous connaître

<u>Actualités</u>

Salle de presse

<u>Hermès</u>

Observatoire national interministériel de la sécurité routière

Liste nationale des experts en automobile

<u>Histovec</u>

Sam, le conducteur engagé



La sécurité routière junior



Mode Conduite



www.legifrance.gouv.fr

www.service-public.fr

www.gouvernement.fr

www.france.fr

www.data.gouv.fr

